
Ce qui se passe d'autre dans notre Société !

Édition n° 81bis / 5 Mai 2024

Traduction DEEPL.com, révision et édition par Benoît DUSOLLIER.

Les citations (de R. Steiner, et autres) ne sont pas les traductions publiées par les Éditeurs. Elles sont données ici pour indication.

Un premier rapport de l'AG

(Mail d'envoi :) Chers amis,

Un premier rapport de l'AG

Chers amis, je vous remercie,

Comme on pouvait le prévoir, l'Assemblée générale de la Société Anthroposophique Universelle de cette année a été un événement particulier - peut-être aussi décisif - tout à fait lié à des ombres et des lumières.

La Motion sur la légitimation et la responsabilité de la Direction du Goetheanum (Motion 8) - signée tout de même par 130 membres - avait déjà frappé les esprits avant l'assemblée. Toutefois, en raison d'une Motion d'ordre du secrétaire général suisse, [NdT : Marc Desaulles] cette Motion n'a pas du tout été traitée.

Salutations cordiales

Thomas Heck

Thomas Heck, Dorneckstr. 60, 4143 Dornach / Schweiz / Switzerland, thomas.heck@posteo.ch

Dans ce numéro

pp. 2-3-4 Pour une première information sur l'assemblée générale, voici un rapport de Thomas Mayer, que vous pouvez télécharger ici. https://wtg-99.com/documents/2024_05_06_R%C3%BCckblick%20GV%20AAG%202024_Thomas%20Mayer.pdf

pp. 5-6 La Motion 8 modifiée concernant la Direction du Goetheanum avait encore été distribuée lors de l'assemblée. L'exposé des motifs, en particulier, n'a rien perdu de son actualité et peut être téléchargé ici. https://wtg-99.com/documents/Rundbrief_GV.pdf par Thomas Heck et Eva Lohmann-Heck

[NdT : ne pas confondre avec Thomas Meyer, ni avec d'autres Thomas Mayer.]

Vers les archives de la lettre d'information :

<http://wtg-99.com/newsletter-archiv/>

N'hésitez pas à diffuser ou à faire circuler cette lettre d'information privée. D'autres personnes intéressées peuvent également s'inscrire à la liste de distribution de cette lettre circulaire sur la page www.wtg-99.com/Newsletter. Pour la version française : par simple mail à bd@dusollier.fr.

Deux pas en avant, un pas en arrière ...

Une rétrospective constructive de l'AG de la SAU du 26 au 28 avril 2024 à Dornach par Thomas Mayer

(Bueromayer@protonmail.com) Version 6.5.2024

Après coup, l'Assemblée générale 2024, à laquelle j'ai participé sur place du début à la fin, apparaît mitigée. Beaucoup de choses étaient réussies et édifiantes, la préparation dans les forums de membres et le travail du groupe de préparation auquel participaient également des membres étaient clairement perceptibles. L'assemblée générale était nettement plus constructive, plus propice à la création d'une communauté et moins conflictuelle que les précédentes. Si le vendredi a été une réussite, le samedi a été marqué par des difficultés. Si je rassemble ci-dessous quelques points critiques, ce n'est pas pour minimiser les points positifs, mais pour aider à faire mieux à l'avenir.

Texte d'invitation à l'assemblée générale

L'invitation à l'assemblée générale par le Comité directeur n'était pas équilibrée, mais a juré contre la Motion 8 (obligation de rendre des comptes et nomination de la Direction du Goetheanum) et la Motion 17 (positionnement par rapport à One Health). Le titre de l'invitation dans la revue et la lettre d'information "Anthroposophie Aujourd'hui" (AWW-AWF 2024/4) était : *"Comment rendre justice à la liberté de l'homme dans notre Société? La relation entre les membres, le Comité et l'Université libre"*.

. Dans l'invitation signée par l'ensemble du Comité directeur, on pouvait également lire : *"Mais il y a aussi des Motions qui, selon notre estimation, mettent en danger de manière significative le travail et la forme fondamentale de l'Université libre formée lors du Congrès de Noël. Des revendications ont été formulées, qui méconnaissent la nécessaire liberté de l'Université ainsi que le travail des sections en tant que départements autonomes, de la recherche et de l'enseignement"*. Le message du Comité directeur était sans équivoque : il y a des Motions de membres qui mettent en danger le Goetheanum ! Veuillez venir à l'assemblée générale pour écarter ce danger ! En même temps, ces deux Motions n'ont pas été présentées. Pour les demandeurs, il s'agissait, d'après ce que j'ai compris, de garantir la liberté de la vie spirituelle et de contrer les structures de pouvoir. Ce que les signataires ont dit n'a pas été mentionné ou cité dans une seule phrase de l'invitation. Au lieu de cela, seul le point de vue du Comité directeur a été décrit. Dans AWW-AWF 2024/4, les textes de décision des Motions ont été imprimés, mais pas les justifications.

Page 8, il y avait ensuite un long commentaire du Comité sur la Motion 8 (Direction du Goetheanum), puis le sujet a été poursuivi à la page 10 avec une contribution d'Ueli Hurter sur le *"développement des structures de direction au Goetheanum depuis 2012"*.

Les deux textes sont utiles, mais le lecteur de AWW-AWF 2024/4 n'a pas eu la possibilité de comprendre du tout ce que voulaient les 130 membres qui ont présenté

la Motion 8. Ils n'ont pu percevoir que le point de vue du Comité directeur.

Avec cette invitation, l'esprit de coopération et de compréhension a été abandonné et un appel au combat a été lancé. Le Comité a ainsi jeté une ombre sur l'assemblée générale, ce qui est en contradiction avec la volonté de coopération affichée par ailleurs.

Comme l'invitation n'a été signée que par les quatre membres du Comité, le groupe de préparation n'a probablement pas été impliqué, bien qu'il ait été créé spécialement pour la préparation.

Pour l'avenir, je souhaite :

- Si l'invitation à une AG met l'accent sur un sujet, il convient de le décrire de manière neutre et de présenter les deux côtés.
- S'il y a un cercle de préparation, il devrait également s'occuper des processus essentiels.

De nombreux membres n'ont pas pu lire les propositions dans leur intégralité et se préparer.

Les propositions pour l'AG n'étaient disponibles dans leur version originale, y compris l'exposé des motifs, que dans le domaine interne du site internet du Goetheanum, dans un document PDF. Mais il y a beaucoup de membres de la Société Anthroposophique Universelle qui n'utilisent pas Internet ou seulement à contrecœur, et tout le monde ne dispose pas d'une imprimante. Pour l'assemblée, il y avait ensuite des documents de réunion [NdT : bizarrement intitulé : "Reader"] imprimés en version allemande et anglaise. Cependant, même dans ces dossiers, les propositions originales n'étaient pas imprimées, mais seulement les résumés des propositions conformément à AWW-AWF 2024/4. Or, sans justification, les Motions ne sont pas compréhensibles. De nombreux membres n'avaient donc pas la possibilité de comprendre les Motions. D'un point de vue pratique, l'impression des Motions, y compris les justifications, ne pose aucun problème, les photocopieuses actuelles sont performantes et les imprimeries livrent rapidement et à bon marché. Cette procédure incompréhensible donne l'impression que l'assemblée générale a été manipulée par la rétention d'informations. La stratégie de manipulation, déjà visible lors de l'invitation à l'AG, a ainsi été poursuivie.

Il est évident qu'en raison du nombre limité de pages, seuls les résumés sont publiés dans les AWW-AWF. Mais il est incompréhensible que les demandeurs, signataires de Motions, n'en aient pas été informés et qu'ils n'aient pas été priés de fournir un résumé ou de corriger la rédaction qui seraient ensuite publiés dans AWW-AWF. Il aurait suffi d'envoyer un courriel à 20 personnes. Si tel avait été le cas, il aurait été possible d'inclure trois phrases-clés extraites des motifs parfois longs.

Comme il n'y a pas eu de communication à ce niveau, j'ai moi-même eu un problème avec la Motion 18 (Traitement naturel des perceptions extrasensorielles), j'ai eu le problème d'être nommé comme demandeur principal et d'être ainsi mis en avant par rapport aux collègues, parce que j'avais envoyé l'e-mail contenant la Motion. Il aurait été plus correct de dire "Au sujet de L'avenir de la SAU dans le forum des membres et 36 demandeurs". Une incorrection fâcheuse qui aurait pu être évitée par une communication préalable.

Pour l'avenir, je souhaite :

- Les membres qui se sont inscrits à l'assemblée générale devraient recevoir par e-mail ou, s'ils le souhaitent, par la poste, l'ensemble des Motions, y compris les explications.
- Au début de l'assemblée générale, l'ensemble des Motions, y compris les justifications, doivent être disponibles sous forme de documents de séance.
- Les auteurs de Motions devraient être informés que seul un résumé peut être publié dans AWW-AWF et devraient être priés de fournir eux-mêmes un résumé ou de avant une date donnée. 3

Les règles propres n'ont pas été respectées

Au début de l'AG, il a été communiqué que les Motions d'ordre seraient toujours modérées par Harald Jäckel. La modération serait alors confiée à Harald Jäckel par le Comité (Justus Wittich et Ueli Hurter). C'est ce qui s'est passé à plusieurs reprises le vendredi. Mais le samedi, cette règle a été bafouée à plusieurs reprises et Harald Jäckel n'a pas été inclus. Harald Jäckel a ainsi été dégradé dans son rôle et, en même temps, on a eu l'impression que le Comité directeur ne voulait pas confier le processus à un modérateur neutre, surtout dans les moments critiques.

Pour l'avenir, je souhaite que les règles de déroulement déclarées soient respectées.

Pas de discussion sur la Motion 8

(sur l'obligation de rendre compte et la nomination à la Direction du Goetheanum).

Cette Motion a été déposée par 130 membres. Je ne faisais moi-même pas partie de ces demandeurs. Le thème de la Motion était ce que le titre indiquait pour toute l'assemblée générale : "La relation entre les membres, le Comité et l'Université libre". Pour cette Motion, un créneau horaire extra large a été réservé dans l'ordre du jour en tant que "Motion particulièrement controversée". On aurait donc pu s'attendre à ce que ce sujet soit discuté lors de l'assemblée générale. Or, cela n'a pas du tout été le cas. Dans un moment de confusion, une Motion d'ordre de Marc Desaulles a mis fin à la discussion avant même qu'elle ne commence !

Ce fut un sombre moment de division. La demande de 130 membres n'a même pas été évoquée. Ce mépris laisse un goût amer. Ce n'est pas ainsi que se construit la paix sociale. S'il y a une discussion équitable lors de

l'AG, que chacun et chacune sait de quoi il s'agit, et qu'ensuite une proposition est rejetée, cela peut être mieux accepté par les demandeurs. Car ils ont été entendus.

Les annales retiennent désormais qu'ils n'ont même pas été entendus. Cet étouffement de la discussion a été précédé de processus complexes. Voici :

Le planning pour le samedi 27 avril 2024 était le suivant : le matin, ce serait le tour des Motions 3, 4, 5, 6, 7, et l'après-midi, après la pause de midi, les Motions 8 et 9.

Mais de manière surprenante, le Comité directeur a présenté sa Motion 0 peu avant l'AG, sans que celle-ci ait été discutée au sein du groupe de préparation et intégrée dans le calendrier. Le Comité directeur a ainsi contourné le calendrier initial et longuement équilibré. Un rapport des travaux sur la Constitution, par Gerald Häfner, était prévu pour le samedi matin. En plus de ce rapport, la Motion 0 est arrivée, demandant un vote.

Beaucoup de temps a été consacré à l'examen de cette Motion, à savoir toute la matinée.

La règle déclarée, à savoir 10 minutes de présentation et trois plaidoyers pour et trois contre, n'a pas été respectée. Par conséquent, toute la matinée du samedi a été consacrée à cette Motion 0 et les Motions 3, 4, 5, 6, 7 ont été reportées à l'après-midi, qui était en fait prévue pour les Motions 8 et 9.

Le dépôt à court terme de la Motion 0 est un problème. Personne n'était au courant de celle-ci, la plupart des membres ont été surpris vendredi matin. Seuls les membres qui reçoivent la Rundbrief de Thomas Heck ont été informés de la Motion 0 quelques jours avant l'AG. Comment peut-on alors s'y préparer ?

Un autre problème était la formulation maladroite de la Motion, qui devait, de manière prévisible, entraîner des discussions. Une discussion préalable de la Motion avec les membres aurait permis de s'en rendre compte. Mais une telle discussion préalable n'a malheureusement pas eu lieu. Le mieux aurait été que la Motion soit présentée par Gerald Häfner lors de la session sur la Constitution du 23 au 25 février 2024. Un texte voté à cette occasion aurait été bien préparé et serait probablement passé sans problème lors de l'AG.

Résumons la situation : Alors que les groupes des forums de membres qui se sont activés lors de l'AG étaient conscients que le temps était compté et ont essayé de se limiter en conséquence pour que le calendrier puisse être respecté, le Comité directeur lui-même a détruit le calendrier avec la Motion 0.

Comme la Motion a manifestement été lancée à la va-vite, il n'y a pas eu de discussion préalable ni d'amélioration de la formulation de la Motion, mais ce processus a ensuite dû avoir lieu lors de l'AG, ce qui a pris beaucoup de temps. Le vote sur la Motion 0 n'a eu lieu que l'après-midi.

De ce fait, l'après-midi s'est trouvé sous pression. Ueli Hurter n'a d'ailleurs cessé de souligner et de faire pression. Une alternative aurait été de raccourcir les rapports [du Comité] le samedi en fin d'après-midi et de les rendre plus concis. Cette possibilité de gagner du temps n'a cependant pas été évoquée, mais l'entreprise,

impossible dès le départ, de traiter toutes les Motions ouvertes cet après-midi-là a été envisagée.

La Motion 8 a ensuite été appelée à un moment où l'assemblée était prête pour la pause. La capacité d'accueil était épuisée. Il s'agissait là de conditions très défavorables pour traiter ce sujet.

Les Motions suivantes ont été présentées pour ce point de l'ordre du jour :

1. Il y avait la Motion 8 initiale de Thomas Heck et de 130 signataires pour une modification des statuts et un règlement des nominations. Thomas Heck avait, à ma connaissance, déjà annoncé le retrait de cette Motion.

2. à la place, il y avait une Motion 8 alternative de Thomas Heck qui ne prévoyait plus de modification des statuts, mais un traitement ultérieur plus différencié du sujet. Cette nouvelle proposition de Motion 8 n'était pas connue de la plupart des personnes présentes, car elle avait été déposée à la dernière minute avant l'AG et n'avait pas été distribuée à tous.

3. il y avait également une contre-proposition d'Uwe Werner pour son rejet, le maintien du statu quo et la demande d'un vote consultatif à ce sujet.

4. et il y avait une contre-proposition de la Direction du Goetheanum, également pour le maintien du statu quo.

Or, l'assemblée n'avait pas connaissance de cet état des Motions. Au lieu de cela, certaines personnes présentes n'ont même pas remarqué qu'il y avait eu une transition entre la Motion 7 et la Motion 8, car Uwe Werner et Thomas Heck étaient également impliqués dans la Motion 7 et la nouvelle Motion 8 n'avait pas encore été expliquée.

Voici ce qui s'est passé : Thomas Heck se tenait au pupitre et voulait commencer à expliquer les deux Motions.

Il n'a cependant pas eu la parole, mais Ueli Hurter, qui avait la modération en main, a demandé à Uwe Werner si sa proposition était d'interrompre la discussion et de ne pas voter. Cette question n'avait aucun sens, car Uwe Werner avait demandé une discussion et un vote consultatif dans sa Motion écrite. Uwe Werner a donc répondu par la négative à la question d'Ueli Hurter.

Thomas Heck a alors entamé une phrase. C'est alors que Marc Desaulles s'est avancé et a demandé, par le biais d'une Motion d'ordre [i.e. de procédure], que la discussion soit interrompue, car la Motion 8 "*détruirait la liberté de l'Université*".

Ueli Hurter a alors appelé au vote, la Motion d'ordre a été approuvée à la majorité, le point de l'ordre du jour a été immédiatement clos et l'assemblée a été libérée pour la pause tant attendue.

Les questions suivantes se posent :

- Pourquoi Ueli Hurter ne connaissait-il pas les Motions qu'il devait modérer et a-t-il reproché à Uwe Werner d'avoir déposé une Motion d'ordre pour interrompre la discussion ? Cela ne peut s'expliquer que par le fait que le souhait était le père de la pensée : Ueli Hurter voulait que le sujet soit écarté et a donc consciemment ou inconsciemment provoqué l'interruption de la discussion. Mais Uwe Werner n'a pas repris la balle, et c'est Marc Desaulles qui est entré en jeu à sa place et a repris la balle. Marc Desaulles faisait partie du groupe de

préparation de l'AG et travaille en étroite collaboration avec le Comité directeur du Goetheanum.

- La modération manipulatrice d'Ueli Hurter a continué. En fait, la négociation de la Motion d'ordre de Marc Desaulles aurait dû être prise en charge par le médiateur Harald Jäckel.

Il n'en a cependant pas été question, car Ueli Hurter a gardé la main et tout est allé très vite ensuite.

- La troisième manipulation a été que, selon ma perception, il n'était pas clair à quoi se référait la Motion d'ordre : à la Motion 8 initiale, à la nouvelle Motion 8, alternative, de Thomas Heck, à la Motion d'Uwe Werner, à la Motion 0 de la Direction du Goetheanum ou à toutes les Motions en même temps ? Cela n'a pas été clarifié par Ueli Hurter en tant que modérateur, mais aurait dû être prononcé. C'est ainsi qu'un vote à la portée incertaine a eu lieu.

- Dans tous les cas, l'assemblée a décidé d'interrompre la discussion sur un sujet qui n'était pas encore connu.[!!!]

- Ces faits ont suscité le mécontentement de certains membres. C'est ainsi que le sujet a été à nouveau abordé dimanche par Ueli Hurter. Cependant, il a seulement fait voter l'assemblée sur la question de savoir s'il y aurait encore "*deux ou trois interventions*" sur ce point de l'ordre du jour, mais n'a pas dit que le point de l'ordre du jour devait au moins être présenté. Il semble que l'assemblée l'ait ensuite rejeté. Je dis apparemment, car la majorité des voix n'était pas manifestement claire, vu de ma place. Personne n'a cependant demandé un décompte des voix dans cette situation.

- La modification à court terme de la Motion 8 par Thomas Heck a bien sûr posé problème.

Les membres n'ont donc guère eu l'occasion de s'en occuper, pour autant qu'ils aient eu connaissance de l'existence d'une nouvelle proposition.

Je souhaite qu'à l'avenir :

- Comment éviter que des propositions formulées de manière maladroite et chronophage ne soient présentées à l'AG ? Cela ne peut probablement être réalisé que par un filtrage préalable. Un forum des membres supplémentaire pourrait être organisé cinq ou quatre semaines avant l'AG, où les Motions seraient discutées sérieusement et votées de manière consultative. Cela permettrait d'améliorer les formulations et d'inciter certains auteurs à retirer leur Motion. Un entretien du Comité directeur avec les auteurs des Motions a bien eu lieu le 16 mars, mais cette rencontre n'a pas été conçue de manière à ce que les Motions puissent être réellement discutées sur le fond.

- Le Comité directeur devrait lui-même veiller à ne pas saper le calendrier par des Motions de dernière minute.

- La modération des points de l'ordre du jour pour lesquels le Comité directeur est fortement impliqué éMotionnellement doit être confiée à des mains neutres. Il arrive aussi trop facilement que des manipulations inconscientes se produisent, qui nuisent ensuite à l'assemblée.

*
* *
*

Was in unserer Gesellschaft *noch* vorgeht!

Mitgliederversammlung / 26. April 2024

Antrag zur Goetheanum-Leitung Alternative Beschlussfassung

Motion 8 – concernant la Direction du Goetheanum – Proposition de décision alternative (Alternative Beschlussfassung)

L'exigence de liberté dans la vie spirituelle est un phénomène des temps modernes. Ces libertés (et d'autres) ont été conquises et obtenues au fil du temps et sont aujourd'hui garanties par la Constitution - garanties en fin de compte par ceux qui forment la communauté en question - et non par les gouvernements. Peu importe de quel type de communauté il s'agit - ce sont toujours les personnes qui forment la communauté qui portent en fin de compte la responsabilité des conditions. Ce n'est que si ces derniers acceptent majoritairement des conditions non libres que celles-ci peuvent perdurer.

Il n'en va pas autrement dans la Société Anthroposophique Universelle - ce sont les membres qui portent la responsabilité finale des conditions dans notre communauté - personne d'autre.

Dans le domaine central de l'Université - la recherche et l'enseignement - la liberté doit donc régner - cela ne fait aucun doute et personne ne veut sérieusement s'immiscer dans des projets de recherche par exemple. Et tant que l'activité s'en tient là, il n'y a pas de problème non plus :

- Le chercheur peut présenter librement les résultats de ses recherches - dans le cadre d'une concurrence intellectuelle avec d'autres.

- Une offre d'enseignement peut être acceptée - ou non - en toute liberté.

Cet aspect de la liberté, dont le fondement ne peut se trouver que dans une communauté, devrait faire l'objet d'un consensus.

Mais les activités d'une Section vont bien au-delà, car il faut par exemple veiller à ce que les résultats de recherche des autres, mais aussi les critiques à l'égard de ses propres résultats, soient intégrés et pris en compte de manière appropriée. Si cela ne se produit pas - comme par exemple lors du Corona - lorsque des dissidents sont diffamés comme complotistes ou comme nuisibles à l'anthroposophie, lorsque des recommandations de vaccination¹ sont émises au nom de l'institution et que le public reçoit ainsi une image unilatérale et inexacte, cela n'est plus couvert par la liberté.

¹ Les recommandations restent des recommandations, même si l'on souligne que la décision de se faire vacciner doit être prise librement par chacun !

Si, en plus, les capacités d'autorégulation internes, par exemple du Collège universitaire, ne suffisent pas, pour qu'une telle situation ne se reproduise pas, la Société doit pouvoir prendre ses responsabilités. Ce que nous avons vécu avec Corona était en fait un abus de la liberté de pensée, ce qui ne peut et ne doit pas être discuté plus avant ici.

Il n'est pas non plus acceptable que des définitions unilatérales ou certains points de vue des responsables soient quasiment considérés comme l'opinion de la Société ou de l'Université et que, par exemple, un responsable de section ne réponde pas à des questions concrètes - et même si on le lui demande - ou n'étaye pas les opinions qu'il a exprimées. Cela non plus n'est pas couvert par l'exigence d'une vie intellectuelle libre - et n'est en outre pas scientifique. 2

Il est donc clair que même au sein de l'enseignement supérieur proprement dit, tout comportement n'est pas couvert par le droit à la libre vie intellectuelle.

Mais : toutes les tâches de la Direction du Goetheanum relèvent-elles du domaine de l'Université ?

"Avec la fondation et la mise en place de la Direction du Goetheanum, cette responsabilité globale pour le Goetheanum, la Société et l'École supérieure a été transférée à la Direction du Goetheanum". (Ueli Hurter, 18.12.2023)

Extrait de la prise de position du Comité directeur sur la Motion :

- *"La Motion part de l'impression que la Direction du Goetheanum prend beaucoup de décisions et a en fait remplacé le Comité directeur en tant qu'organe de direction de la Société".*

Nous constatons depuis des années que c'est bien le cas, et cela a été clairement confirmé par Ueli Hurter, par exemple. La deuxième phrase ...:

- *"Ce n'est pas le cas, le Comité n'est pas amputé de sa souveraineté".*

...passe - habilement - à côté du problème. Juridiquement, le Comité directeur reste responsable - car l'organe de la Direction du Goetheanum n'existe pas statutairement, même s'il est mentionné.

2 Rundbrief 73 et Rundbrief 42, sur :

<http://wtg-99.com/newsletter-archiv/>

Non, bien sûr, le Comité directeur n'a pas renoncé à sa souveraineté - il pourrait à tout moment revenir sur le transfert des tâches (voir le règlement intérieur dans le "Reader" de l'assemblée générale) à la Direction du Goetheanum. Le sociétariat a été amputé de sa souveraineté, puisqu'un organe non légitimé et n'ayant pas à rendre de comptes a désormais pris en charge des tâches essentielles de la Société !

Je considère personnellement la formation de la Direction du Goetheanum et la répartition des tâches du Comité directeur sur une base plus large comme positives et adaptées à notre époque. Cela concerne également le mode de fonctionnement convenu et les méthodes de travail. Ce qui manque cependant, c'est une implication moderne des membres. C'est précisément de cela, et de rien d'autre, qu'il s'agit dans [notre] Motion !

Concernant les autres tâches de la Direction du Goetheanum :

La direction de l'exploitation, par exemple, est-elle une tâche universitaire ?

- *"Les mandats attribués par la Direction du Goetheanum pour des tâches dans l'entreprise ont été passés en revue et réattribués pour une année. L'un des mandats importants est la direction de l'exploitation, ..." AWW-AWF 1-2/22.*

- Les questions autour de la Constitution sont sans aucun doute une affaire de société. Ici, Gerald Häfner est engagé de manière déterminante, dans une affaire qui concerne tout le monde. Ce n'est pas une affaire purement universitaire dans l'enseignement et la recherche. Celui qui agit pour la Société a besoin de légitimité et il faut rendre des comptes.

Extrait du règlement intérieur :

- *La méthode de travail de la Direction du Goetheanum en ce qui concerne la direction de l'École supérieure et des sections ainsi que de la Société anthroposophique est perçue dans la transparence et l'obligation mutuelle de rendre des comptes, et est évaluée chaque année.*

- *La nomination de nouveaux membres du Comité directeur et de responsables de section est discutée et décidée à l'unanimité au sein de la Direction du Goetheanum.*

- *La Direction du Goetheanum développe une image actuelle des tâches de l'anthroposophie dans le monde à partir de la perception et de l'évaluation des événements sociaux et spirituels de l'époque et des développements et connaissances dans les sections et les sociétés nationales. Elle en tire des impulsions et des initiatives pour le Goetheanum.*

Y a-t-il un consensus sur le fait que le Goetheanum, en tant que lieu, appartient au domaine de la recherche et de l'enseignement - et est donc une affaire autonome de l'École supérieure ?

- *Le Comité directeur du Goetheanum apporte sa responsabilité pour le fonctionnement et l'administration - y compris les finances - à la Direction du Goetheanum.*

La Direction du Goetheanum doit être informée de tous les événements importants au sein de la Société anthroposophique et de l'École supérieure et prend des décisions sur les orientations et les objectifs pour les

questions d'ordre supérieur des différents domaines de responsabilité.

Concernant la formulation de la résolution

Les formulations des statuts ne peuvent à elles seules résoudre le problème, surtout s'il n'y a pas de prise de conscience de la part des dirigeants de la nécessité du changement - ce qui est pour moi une énigme. D'un autre côté, cinq ans d'avance sont suffisants pour provoquer maintenant des changements (en 2019 une demande et en 2022 une proposition de révision des statuts comme demande à l'AG - et divers entretiens avec le Comité directeur).

Une version alternative de la résolution est maintenant présentée et il faut décider quelle version de la résolution doit être votée, avec une préférence pour la version alternative nouvellement présentée

Premièrement : que les membres approuvent la proposition de modification des statuts, en sachant que ce qui est ainsi voulu doit devenir une vie réelle - et qu'une certaine marge de manœuvre peut ainsi être laissée pour que la légitimité et la responsabilité soient réalisées de manière appropriée. C'est pourquoi certaines questions sont délibérément restées ouvertes.

Deuxièmement (**résolution alternative**) : L'assemblée générale souhaite exprimer ce qui suit par son approbation :

1) La liberté de l'Université, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, est expressément reconnue et l'assemblée générale se sent responsable de son maintien.

2) Pour les membres de l'organe de la Direction du Goetheanum, une légitimation et une responsabilité sont considérées comme nécessaires, en particulier pour les domaines d'activité qui ne concernent pas l'École supérieure au sens strict (recherche et enseignement), mais les conditions de vie au sein de l'École supérieure, du Goetheanum et de la société, dont la base est la collectivité "Société Anthroposophique Universelle".

Troisièmement, nous renonçons maintenant à un complément aux statuts qui serait en fait nécessaire et prions la Direction du Goetheanum de participer activement à l'élaboration de règles correspondantes en impliquant les membres de manière appropriée - par exemple dans les forums de membres ou avec des initiatives similaires (par exemple l'initiative de cooptation).

Nous proposons de voter d'abord ces deux variantes l'une contre l'autre. Cela permettrait de simplifier considérablement la suite du processus de vote si la décision alternative était prise, une modification des statuts n'étant pas souhaitée.

Thomas Heck et Eva Lohmann-Heck
www.wtg-99.com

*
* *